

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AVRIL 2023

Session extraordinaire du Conseil de la Ville de Cookshire-Eaton tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 25 avril 2023 à 12 h 45 au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absences

Monsieur Alain Paquette, conseiller du district 1
Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2

Sont également présent monsieur Martin Tremblay, directeur général, madame Françoise Ruel, greffière adjointe, et madame Jessica Shank, trésorière.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Projet de centre de la petite enfance, secteur Johnville (CPE II était une fois) – Servitude de passage.**
- 5) **Projet de service de garde dans le cadre du projet-pilote de responsables de service de garde éducatif en communauté du ministère de la famille au 97, rue Bibeau (lots 4 487 504 et 4 487 505) – Modification de la résolution 2023-03-8772.**
- 6) **Période de questions.**
- 7) **Levée ou ajournement.**

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2023-04-8888

Les membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 avril 2023 et renonçant à sa lecture, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte cet ordre du jour tel que remis à chaque membre du conseil préalablement à la séance conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) Projet de centre de la petite enfance, secteur Johnville (CPE II était une fois) – Servitude de passage.

Résolution 2023-04-8889

CONSIDÉRANT la location sans frais de stationnements de la Ville de Cookshire-Eaton au CPE II était une fois sur une partie du lot numéro 6 297 850 selon la résolution 2022-04-8243;

CONSIDÉRANT QUE cette location est autorisée pour le projet temporaire de centre de la petite enfance sur ce lot;

CONSIDÉRANT le projet de centre de la petite enfance permanent du CPE II était une fois sur le lot voisin numéro 6 544 851;

CONSIDÉRANT la demande de location de stationnements pour le projet permanent;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu :

D'autoriser la location permise selon la résolution 2022-04-8243 pour le projet temporaire ainsi que pour le projet permanent du CPE sur une partie du lot numéro 6 297 850;

D'autoriser un droit de passage reliant ces stationnements au lot numéro 6 544 851 au bénéfice du CPE II était une fois, sans frais et pour une période de dix années;

DE réviser les modalités du droit de passage suivant cette période de dix années;

DE réviser les modalités du droit de passage suivant cette période de trois années;

QUE les frais de notaire soient de la responsabilité financière du CPE II était une fois;

DE nommer le maire et le directeur général afin de signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, la servitude de passage faisant l'objet de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Projet de service de garde dans le cadre du projet-pilote de responsables de service de garde éducatif en communauté du

ministère de la famille au 97, rue Bibeau (lots 4 487 504 et 4 487 505) – Modification de la résolution 2023-03-8772.

Résolution 2023-04-8890

Sur la proposition de la conseillère Daphné Raymond, appuyée par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu :

D'abroger la résolution numéro 2023-03-8772;

D'autoriser la location pour une période de deux années de l'immeuble sis au 97, rue Bibeau (lots 4 487 504 et 4 487 505) afin de permettre la réalisation du projet de service de garde dans le cadre du projet-pilote de responsables de service de garde éducatif en communauté du ministère de la Famille.

Copie du contrat demeurant sujet à l'approbation du Conseil municipal.

Le conseiller Roger Thibault déclare son intérêt et se retire de toute discussion relative à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Période de questions.

Aucune.

7) Levée ou ajournement.

Résolution 2023-04-8891

Sur la proposition du conseiller Roger Thibault, il est résolu que la séance extraordinaire soit levée à 12 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Françoise Ruel
Greffière adjointe